

L'AGITATION ÉTUDIANTE

LES TÉMOIGNAGES DE LA GRC SUR LES AGENTS D'INFILTRATION

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelques semaines, il a indiqué qu'il songerait à faire une déclaration à l'appel des motions concernant les témoignages de la GRC au sujet des agents d'infiltration et de leur rôle catalyseur dans l'agitation. Le ministre est-il prêt maintenant à faire une déclaration de ce genre à l'appel des motions et à éclairer la Chambre quant aux informations que possède la GRC à ce sujet?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): J'ai étudié la question et je ne vois pas comment une déclaration pourrait être faite à l'appel des motions en vue de donner ce genre de renseignements à la Chambre. La coutume n'a jamais été de donner pareils renseignements à la Chambre, mais si les députés souhaitent des éclaircissements sur un sujet précis, je répondrai volontiers à leurs questions et donnerai les renseignements qu'il me sera possible de fournir.

LES CÉRÉALES

LA SUPPRESSION GRADUELLE DES SUBVENTIONS AUX GRAINS DE PROVENDE

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je voudrais élucider une affaire qui découle d'une question posée hier par le député de Fraser Valley-Est. Il a dit que j'ai tenu pour préavis une question qui m'a été posée le 16 mai à propos de la suppression graduelle des subventions aux grains de provende. En allant aux renseignements, comme je m'y étais engagé, j'ai constaté que le 16 mai, le député a été rappelé à l'ordre avant d'avoir fini de poser sa question.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

LE RAPPORT SUR LES SERVICES D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il a reçu le rapport de la Commission d'étude, composée de trois membres, chargée de faire enquête sur les services d'information du gouvernement? Sinon, quand pense-t-il le recevoir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me suis informé auprès du président de la Commission il y a quelques semaines et il m'a dit que le rapport serait présenté avant la fin du mois. Il ne faudrait pas, je pense, s'étonner d'un léger retard; je sais qu'on y met la dernière main.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Je voudrais poser une question supplémen-

taire, monsieur l'Orateur. Lorsque le premier ministre aura reçu le rapport, va-t-il le mettre à la disposition des députés et en divulguer la teneur?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne peux pas le dire, monsieur l'Orateur. Le cabinet prendra un certain temps à étudier le rapport et à décider s'il le mettra immédiatement à exécution, s'il le publiera en vue de le discuter ou encore s'il publiera un livre blanc indiquant les réformes envisagées dans ce domaine. Mais je sais gré à l'opposition de son intérêt. Les membres du gouvernement estiment que le domaine de l'information gouvernementale dans son ensemble est très important et que nous devrions agir au plus tôt.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a signalé l'importance de la question, ce que nous reconnaissons tous, admettrait-il qu'il est par conséquent essentiel que le public et les députés puissent obtenir le rapport même au lieu d'une version abrégée?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION ACCORDANT LE POUVOIR D'ÉDICTER DES RÈGLEMENTS SUR LES DROITS

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Macdonald, au nom de l'honorable M. Basford, interrompu le mardi 27 mai, proposant que le bill C-194 visant à modifier la loi sur les brevets soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des affaires juridiques.)

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation soit lu pour